



ATTENTION ! ZONE BLEUE

La zone bleue sera effective à partir du 3 JANVIER 2023.

Cette zone permettra la rotation des véhicules en journée afin de faciliter l'accès aux commerces du centre-ville.

Cette zone bleue est une zone gratuite avec une durée de stationnement limitée à 2h et s'appliquera à tous les usagers.

Les emplacements sont signalés par un tracé bleu au sol. Le contrôle du stationnement s'effectuera à l'aide du disque européen de stationnement que vous pourrez vous fournir auprès de vos commerçants ou en Mairie.

Pour rappel, l'absence de disque ou le non-respect de la durée de stationnement entrainera une amende de 35€.

